

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DASCO 1030** Subventions (23.300 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association Compagnie Résonances.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.100 euros est attribuée à l'association 4 à 4 dix-huit 14 rue du Simplon (18e) (11945) répartie à hauteur de 1.600 euros dossier n° 2014\_03294 pour une action intitulée « Ateliers culturels en de maternelle » et à hauteur de 1.500 euros dossier n° 2014\_03305 pour une action intitulée « Chorale intergénérationnelle et Opéra Comique » dans le 18e arrondissement.

Article 2 : Une subvention de 1.200 euros est attribuée à l'association La Ruche des Arts 122 rue Caulaincourt (18e) (16437) dossier n° 2014\_03651 pour une action intitulée « Contes en ritournelles, sensibilisation à la poésie et à l'expression » dans le 18e arrondissement.

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gemo Productions 18 rue Championnet 18e (3641) dossier n° 2014\_03713 pour une action intitulée « Une place à 2 euros pour les écoles ».

Article 4 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Culture 2 + 5 bis rue Jean Cottin (18e) (13485) répartie à hauteur de 1.500 euros dossier n° 2014\_02124 pour une action intitulée « Jeux en langue maternelle », à hauteur de 2.000 euros dossier n° 2014\_02143 pour une action intitulée « Ateliers sportifs et culturels à l'école élémentaire » et à hauteur de 2.500 euros dossier n°2014\_02168 pour une action intitulée « Ateliers Sportifs et Culturels à l'école maternelle ».

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association la Reine Blanche 2 bis passage Ruelle (18e) (8146) dossier n° 2014\_02483 pour une action intitulée « théâtre à l'école ».

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Raconte-nous ton histoire 6 rue Bichat (10e) (8565) dossier n° 2014\_02550 pour une action intitulée « aap dpvi Rêves d'avenir 18e ».

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Serruriers Magiques 102 rue de Clignancourt (18e) (11327) dossier n° 2014\_02247 pour une action intitulée « Des Ailes pour le dire, danse, chant, théâtre et droits de l'enfant ».

Article 8 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonnances 8 rue Camille Flammarion (18e) (604) dossier n° 2014\_03413 pour une action intitulée « Ecriture et théâtre à l'école Labori » dans le 18e arrondissement. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 9 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Aide, d'Interaction et de Recherche Ethnopsychologique 1 rue Lapeyrère (18e) (11126) dossier n° 2014\_03929 pour une action intitulée « Espace de médiation clinique ».

Article 10 : La dépense correspondante d'un montant de 23.300 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et ultérieurs.